

## Procès verbal - Conseil d'école n° 2

<b>Date : 27/02/2023</b>	<b>Durée : 1 h 30</b>
<b>PRÉSENTS</b>	
<b>Maire</b>	Mme PONCET
<b>Représentantes des parents d'élève</b>	Mme MASSELIN
<b>Enseignante</b>	Mme GOBIN
<b>Directrice</b>	Mme GUERIN
<b>RASED</b>	Mme DUBAS, enseignante spécialisée dans les apprentissages.
<b>EXCUSÉS</b>	
<b>Inspecteur de l'Éducation Nationale</b>	M. BRETON
<b>Représentante des parents d'élève</b>	Mme LELARGE, Mme VINET, Mme JANVIER

La séance commence à 18h00.

### 1. Les dispositifs d'accompagnement à la réussite des élèves

#### LE RASED

Mme DUBAS, enseignante du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté) spécialisée dans les apprentissages, présente le réseau.

Il est composé :

- d'enseignants spécialisés à dominante pédagogique, pour des élèves ayant des difficultés d'apprentissage ;
- d'enseignants spécialisés à dominante relationnelle, pour les élèves ayant du mal à être élève ;
- de psychologues scolaires.
- 

Le RASED peut intervenir en prévention ou en co-intervention avec les enseignants.

Les parents peuvent consulter le psychologue scolaire s'ils le souhaitent. Des plaquettes sont disponibles à l'école.

Le RASED est financé par les municipalités. Le RASED de la circonscription est financé uniquement par la mairie de Saumur alors qu'il intervient sur différentes communes. Un courrier a été adressé par M. BRETON aux mairies afin de les informer de la situation. Une convention a été demandée de manière à ce que la mairie de Saumur puisse centraliser le budget des mairies alentours.

#### L'équipe éducative

C'est une instance permettant une concertation sur l'aide à apporter aux enfants en difficulté. Toutes les personnes en lien avec l'enfant sur le plan éducatif, de la santé et de l'enseignement sont présents sur invitation des parents.

### **Les AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap**

Les AESH sont attribuées sur notification de la MDA (Maison de l'Autonomie, au niveau du département), qui gère également les orientations spécifiques (SEGPA, ULIS, etc.).

### **Le plan de lutte contre le harcèlement**

Élaboré au dernier conseil des maîtres, il est présenté aux membres du conseil d'école (cf. document joint).

## **2. Les crédits de fonctionnement / coopérative scolaire**

### **Budget mairie 2023 :**

- 3 000 € alloué par la mairie, à utiliser comme les enseignants le souhaitent. Cette somme est prioritairement dépensée pour les fournitures (cahiers, manuels, matériel d'art visuel). C'est 500 € de moins que pour l'année 2022.
- 200 € de subventions pour l'APE.

Mme PONCET précise que le coût de l'école pour l'année 2022 a été de 1 312 €/élève.

Coopérative scolaire : le bénéfice des photographies scolaire permet de couvrir les dépenses courantes (assurance, achat de petit matériel). Afin de financer les projets pédagogiques (affiliation USEP, intervention, sortie de fin d'année), l'APE a versé 2000 € à l'Association de l'Ecole. Une partie des 3000 € alloué par la mairie finance également les projets pédagogiques de l'année s'il reste de l'argent une fois les fournitures achetées.

## **3. Les exercices sécurité (incendie, PPMS)**

Exercice incendie : un 2ème exercice incendie a été réalisé le jeudi 9 février 2023. Les enseignantes étaient prévenues mais pas les enfants ni le personnel de la cantine. L'exercice s'est déroulé correctement pour les élèves et l'équipe enseignante.

### *Suite à l'exercice :*

- Un rappel des consignes de sécurité a été fait au personnel de cantine.
- Il a été décidé conjointement avec la municipalité d'une procédure permettant à la Directrice d'appeler les secours et de s'assurer que le personnel de cantine est bien en sécurité (la sortie s'effectue côté parking à partir du réfectoire). Se pose néanmoins la question de la réalisation de cette procédure dans les cas où la mairie serait fermée.

Exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) : un exercice de mise en sécurité a été effectué le mardi 24 janvier 2023 en présence d'un observateur extérieur.

### *Suite à l'exercice :*

- une demande a été faite à la mairie pour avoir une nouvelle corne de brume car le signal avec la corne de brume à souffler n'a pas été bien entendu ;
- une modification du lieu pour le PPMS intrusion a été réalisé pour la mise en sécurité des élèves. Ce PPMS sera à communiquer à la mairie.

## 4. Point d'avancement sur le projet de l'année "les déchets"

- Rencontres Alban DESCLOUX : Suite à une réunion de travail le jeudi 9 février (journée de décharge direction) entre Alban DESCLOUX et Angéla GUERIN, il a été convenu :

- la création d'objets utilitaires et des créations artistiques par groupe à partir de matériaux de récupération ;
- 3 journées d'intervention d'Alban DESCLOUX dans l'école pour réaliser ces différents projets avec les élèves ;
- 1 temps pour présenter les réalisations des élèves, ouvert aux familles (la date est à définir).

- Projet École Zéro Déchets : Le compte rendu de la réunion de janvier a été envoyé aux familles et à la municipalité. Certaines actions proposées sont déjà réalisées. Pour les autres, une programmation des actions sur l'année a été faite en conseil des maitres.

- Journée à ValOrise : Les élèves passeraient une matinée chez ValOrise avec des ateliers. Le trajet aller se ferait en bus et le retour à pied. Une piste pourrait être explorée sur un retour en calèche pour les plus petits.

## 5. Questions diverses

Concernant la cantine scolaire, est-ce qu'un changement de prestataires est envisagé ?

Oui mais il faut trouver lequel. La mairie est en contact avec différents prestataires.

Il y a à ce jour environ 25 enfants inscrits à la cantine ; Madame la Maire attire l'attention sur le fait que la diminution de ce nombre risque de déboucher sur une fermeture de cantine.

Le dernier conseil d'école de l'année scolaire aura lieu : lundi 26 juin 2023 à 18 h à la mairie.

La séance se clôt à 19h30.

*Présidente de séance,  
Mme GUERIN*

*Secrétaire de séance,  
Mme GOBIN*

*Représentante des parents d'élève,  
Mme MASSELIN*

**Signature**

**Signature:**

**Signature:**

